

Vous venez de solliciter (ou renouveler) une licence afin de pouvoir (vous ou votre enfant) pratiquer le basket. Nous sommes flattés et nous vous (lui) souhaitons la bienvenue, mais nous tenons à vous rappeler certaines règles en application dans notre Club :

INTRODUCTION :

Notre club a la volonté de proposer aux jeunes la pratique du basket-ball en compétition, ce qui implique une disponibilité le week-end, non seulement des joueurs mais également des parents.

Il est vrai qu'il est plus agréable de participer à des compétitions lorsque nos proches nous accompagnent et nous encouragent.

LA LICENCE :

Elle n'aura de valeur effective que lorsque celle-ci aura été homologuée par la F.F.B.B (Fédération Française de basket-ball). Cela ne sera possible qu'après fourniture de la totalité des documents demandés et du versement de la cotisation annuelle.

Aucun remboursement ne pourra être effectué en cours de saison pour quelque motif que se soit.

L'ASSURANCE :

La licence comporte une assurance complémentaire couvrant les licenciés pour les accidents qui pourraient survenir durant les activités sportives organisés par le Club (Matches, Entraînements, Tournois ...) pour les Frais Médicaux et Pharmaceutiques.

Elle ne se substitue en aucun cas à votre propre régime d'assurance maladie et complémentaire.

L'assurance du Club ne fonctionne qu'en complément de votre régime de Sécurité Sociale et/ou de votre complémentaire Santé (Il faut absolument conserver un justificatif de vos dépenses pour obtenir l'indemnisation correspondante)

LES ENTRAÎNEMENTS :

Un planning des jours et heures d'entraînements est établi en fonction des disponibilités des gymnases de la Ville (Créneaux attribués lors d'une réunion avec le service des sports). En règle générale, une à deux séances sont prévues par semaine. Ce planning pourra être modifié en cours de saison en fonction des impératifs du Club.

Rappel : Chaque joueur sera tenu de respecter les horaires d'entraînement de son équipe (donc sous la responsabilité du Club) et ne sera pas accepté en dehors de ces créneaux, sauf accord de l'entraîneur.

LES MATCHS :

En début de Saison les équipes sont engagées en Championnat. Un calendrier des rencontres est fixé par le comité. L'heure et le lieu du rendez-vous pour les matchs sont communiqués par l'entraîneur.

PARTICIPATION A LA VIE DU CLUB :

Il est important de répondre aux différentes convocations du club de basket dans l'année sportive en cours.

L'ASSIDUITE :

- Aux entraînements :

La présence de chaque joueur y est indispensable tant pour la condition physique que pour permettre un apprentissage des techniques individuelles et collectives du Basket.

- Aux matchs :

Une personne convoquée par son entraîneur devra obligatoirement être présente aux jours et heures fixés, sauf cas de force majeure qui devra impérativement être signalé le plus rapidement possible. Nous insistons sur ce point car les retards et les absences pénalisent l'équipe et le Club.

Nous invitons les parents des jeunes joueurs à venir assister aux matchs le plus souvent possibles afin d'avoir une idée sur le comportement de leur(s) enfant(s) et de son équipe. Soyez " Sport " dans vos encouragements, respectez l'adversaire et les arbitres.

Il est important dans la mesure du possible de venir voir et soutenir l'ensemble des équipes du club.

Cela fait partie de la découverte du basket et de la convivialité au sein du club.

LE COMPORTEMENT :

Les joueuses et joueurs sont l'image du Club, il est donc essentiel que chacun ait sur le terrain et en dehors une attitude correcte. Tout manquement à cette règle pourra entraîner des sanctions sportives.

Les joueurs sont tenus de respecter l'ensemble des personnes qu'ils sont amenés à rencontrer dans le cadre de la pratique du basket (entraîneurs, accompagnateurs, personnel de villes, arbitres, joueurs...)

A partir de la catégorie minime, tout joueur ou joueuse sera tenu de régler les amendes infligées au Club à la suite de son attitude sur les terrains.

LES ENTRAINEURS :

Un entraîneur est affecté par le Club à chacune des équipes. Il est important (pour les parents) que vous preniez contact avec lui, le moment le plus favorable étant sur le lieu de l'entraînement. Vous pourrez ainsi échanger des renseignements sur tout ce qui peut concerner la vie sportive de votre enfant.

Celui-ci, après avis du Bureau, pourra être amené à prendre des sanctions vis à vis de certains joueurs de l'équipe et aura toute latitude pour exclure provisoirement ou définitivement, toute personne qui par son comportement pourrait nuire au bon déroulement des activités et à l'état d'esprit du Club.

LES EQUIPEMENTS :

Les joueurs n'ont pas à se procurer de tenue spécifique pour le basket-ball.

Seule une paire de tennis (pour le basket-ball) adaptée et réservée à la pratique du sport en salle est indispensable, car elle limitera les blessures. Pour les matchs, un maillot et un short numérotés sont remis à chaque joueur, ils devront être restitués à la fin de chaque rencontre. En cas de perte ou de dégradations, le Club se réserve le droit de demander le remplacement.

Pour ce qui concerne les objets de valeur, le club décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation.

Nous conseillons à chacun de laisser ces objets à son domicile.

LES DEPLACEMENTS :

Les déplacements pour les matchs, entraînements (sauf cas exceptionnels et haut niveau) sont bénévoles et ne se réalisent qu'avec l'aide des véhicules des dirigeants, des joueurs et des parents accompagnateurs.

Nous demandons donc aux parents des jeunes joueurs de participer aux déplacements.

Les déplacements, ne sont pas sous la responsabilité du Basket Club du Lavedan.

Chaque famille aura rempli une autorisation de transport de l'enfant mineur.

En aucun cas le nombre de personnes transportées ne devra dépasser la capacité de chaque véhicule.

LA CESSION DE DROIT A L'IMAGE DU LICENCIÉ

Pour les mineur(e)s, celle-ci est soumise à l'acceptation du contrat de cession lié au présent règlement intérieur

Pour les majeur(e)s, celle-ci est consentie sans aucune exclusion et à titre totalement gratuit à partir du moment où elle est exclusivement utilisée à la promotion du club au travers de ses divers moyens de communication (site Internet, page Facebook, presse écrite...), ainsi que pour la promotion du Comité Départemental, de la Ligue Régionale ou de la Fédération Nationale

Le fait de demander une licence implique l'acceptation sans réserve des différents points énumérés ci-dessus. Le Bureau se réserve le droit de modifier ce dit règlement, et la mise en application des peines encourues pour le non respect de ces règles.

BONNE SAISON A TOUS.....

2/2

Autorisation Annuelle de Transport pour les activités sportives du B C Lavedan

Je soussigné, Madame, Monsieur ⁽¹⁾, ⁽²⁾ en qualité de père-mère-tuteur ⁽¹⁾.

Autorise - N'autorise pas ⁽¹⁾, ⁽²⁾ à être transporté(e) par une tierce personne lors des déplacements sportifs dans le cadre des activités sportives du B.C.Lavedan.

Fait à, le

Signature :

Je soussigné, Madame, Monsieur ⁽¹⁾, ⁽²⁾, certifie avoir pris connaissance et accepté le règlement du B.C.Lavedan.

Signature du licencié ou du responsable légal pour les mineur(e)s.

Fait à, le

Signature :

⁽¹⁾ Rayer les mentions inutiles ⁽²⁾ Remplir le champ avec le Nom et le Prénom.